



SAINT-JOSEPH-DU-LAC

Plantes exotiques envahissantes : panais sauvage et berce du Caucase

Où poussent-elles? Ces plantes se propagent rapidement en grands groupes denses dans les endroits perturbés par l'humain comme :

- Les bords des routes
- Les fossés
- Les terrains vacants ou abandonnés
- Les remblais
- Les rives des cours d'eau

Elles posent un **problème environnemental et de santé publique** puisqu'elles :

- Causedes brûlures lorsque la sève est en contact avec la peau
- Envahissent et prennent toute la place des plantes locales
- S'immiscent dans les champs agricoles et réduisent la qualité du fourrage pour les animaux
- Causedes problèmes de santé du bétail

Comment les reconnaître?

Panais sauvage :

- Hauteur : peut atteindre plus de 1,5 m
- Tige : épaisse et verte
- Fleurs : grappes jaunes ou vertes en forme de parapluie (floraison de juillet à août)
- Feuilles : paires de feuilles en forme de mitaines dentées
- Remarque : ne fleurit pas la première année

Berce du Caucase :

- Hauteur : de 2 à 5 m
- Feuilles : grandes, découpées en trois sections
- Tige : épaisse, tachetée de pourpre et dentée
- Fleurs : grandes ombelles blanches en forme de parasol
- Remarque : ressemble à la berce commune (plus petite et inoffensive)

Comment les contrôler ?

Voici les **précautions** à prendre avant toute intervention :

- Porter des vêtements longs, des gants, des lunettes de sécurité et couvrir la peau au maximum
- Laver les vêtements et les outils après usage

Méthodes de **contrôle** efficaces :

- Arracher les plants avec les racines, puis couvrir le sol avec un géotextile pour limiter la repousse
- Tondre vers la fin juin, avant la floraison (mais pas trop tôt au printemps, pour éviter plusieurs repousses)

- À noter : ces interventions doivent souvent être répétées plusieurs fois dans l'été, et pendant plusieurs années.

Réactions et précautions en cas d'exposition à la sève :

- Délai de réaction : jusqu'à 48 heures après l'exposition
- Premiers soins en cas de contact avec la peau :
 - Laver et rincer abondamment la zone affectée à l'eau froide
 - Éviter l'exposition au soleil
- En cas de contact avec les yeux :
 - Rincer immédiatement à l'eau froide pendant au moins 10 minutes
 - Consulter un médecin rapidement

En somme, il est important de savoir reconnaître ces espèces exotiques envahissantes et d'intervenir rapidement pour limiter leur propagation qui représente un enjeu environnemental et de santé publique appelant à la coopération de tous. D'ailleurs, la Municipalité de Saint-Joseph-du-Lac invite ses citoyens à avertir le service de l'Environnement s'ils observent ces EEE sur les terrains municipaux. Pour plus d'information, voici quelques références à consulter :

Panais sauvage :

- Gouvernement du Canada : <https://parcs.canada.ca/lhn-nhs/qc/chambly/nature/flore-flora/especes-envahissantes-invasive-species/panais-sauvage-wild-parsnip>;
- Gouvernement du Québec : <https://herbierduquebec.gouv.qc.ca/plante/panais-sauvage>;
- Gouvernement de l'Ontario : <https://www.ontario.ca/fr/page/panais-sauvage>;
- Agri-Réseau : <https://www.agrireseau.net/Rap/documents/b31gc14.pdf>;

Berce Caucase :

- Gouvernement du Québec : <https://herbierduquebec.gouv.qc.ca/plante/berce-du-caucase> et <https://www.quebec.ca/agriculture-environnement-et-ressources-naturelles/flore/fiches-especes-floristiques/berce-caucase>;
- Gouvernement de l'Ontario : <https://www.ontario.ca/fr/page/berce-du-caucase>;
- Institut national de santé publique du Québec : <https://www.ontario.ca/fr/page/berce-du-caucase>;

Exemples de photos dont il faut citer la source car je n'en ai pas trouvé libre de droits d'auteur :

Berce du Caucase



Source : MELCCFP, 2025

Panais sauvage



Source : Radio-Canada, 2024

Renseignements :

Olivier Duquette

Responsable en environnement

450-623-1072 poste 227